

SPEAKER of the Legislative Council.

The Honorable Mr. Hale sits as Speaker in the absence of the Speaker of the House, 9, 13, 16, 127, 132, 138, 141, 144, 145.

The Speaker acquaints the House that the Governor in Chief has been suddenly taken ill. The House adjourned over, 41. He reports that His Excellency is better, *Ibid.* See Governor in Chief. One of the Members acquaints the House that the declaration made by the Speaker of the division of the House on a motion is not correct. The Speaker insists that it is correct. An appeal is made to the House from his declaration. The House declares the same to be correct, 54.

Of the House of Assembly, present in the House, 10, 76, 150.

He presents a Money Bill to receive the Royal assent, 76.

STRANGERS, Motion to admit them in the House, To be considered and the Members in Town summoned to attend, 52. The same is taken into consideration and passed, 62.

STREET, Bill to authorize the Justices of the Peace to open a new one in the City of Montreal, passed by both Houses, and assented to, 150.

TASCHEREAU, The Honorable Thomas Pierre Joseph is introduced in the House. He takes the oath and his seat. His Writ of Summons entered, 29.

THANKS of the House. See Prince Regent, His Royal Highness the, and Governor in Chief, Messages from him.

TICKET of introduction, each Member has a right to give one for the introduction of a Stranger into the House, 62.

TURGEON, The Honorable Louis is introduced in the House. He takes the oath and his seat. His Writ of Summons entered, 106.

TRADE with the United-States. Bill making a temporary provision for the regulation of the same between this Province and the United-States, passed by both Houses and assented to, 150. See Bills.

UNITED-STATES, Bill to make temporary provision for the regulation of Trade between this Province and them, passed by both Houses and assented to, 150. See Bills.

UPPER-CANADA, See Duties. Bill to authorize the appointment of Commissioners for improving the communication by water with Upper-Canada, passed by both Houses and assented to, 150. See Governor in Chief, Messages from him, and Bills.

WATCH.—Bill for establishing one in the Cities of Quebec and Montreal. Passed by both Houses and assented to, 150. See Bills.

WRITS of Prorogation issued since the last Session, ordered to be entered at large on the Journals, 13. The Writs, 5, & 8.

Of Summons to Members, 9, 10, 28, 29, 30, 38, 39, 42, 57, 67, 68, 106.

X—

Y—

Z—

PETITIONS mises devant la Chambre.

Des Habitans des Paroisses de St. Eustache, St. Martin et Ste. Rose, au soutien de la Requête de Jacques Labrie, 50.

De Walter Davidson, Ecuyer, demandant le Privilège exclusif de bâtir un Pont de péage sur la Rivière Chaudière, 60.

Des Habitans des Townships de l'Est, 72.

Des Dames Hospitalières de l'Hotel-Dieu de Québec, demandant une aide pécuniaire, 101.

PLAINTES. Articles de, et d'accusations.

Motion qu'une Adresse soit présentée au Gouverneur en Chef, pour le prier d'informer cette Chambre si Son Altesse Royale le prince Régent a signifié son plaisir au sujet de l'adresse que cette Chambre lui a présentée relativement aux Articles de Plaintes et d'accusations portées par l'Assemblée contre l'Honorable L. C. Foucher. 43, 44. elle est passée. Membres nommés pour la préparer, 48. Rapport d'une Adresse. Elle est approuvée 50. L'Adresse. Elle doit être grossoyée. 51. Elle est lue et doit être présentée à Son Excellence par toute la Chambre. Membres nommés pour savoir quand il voudra la recevoir. 59. Rapport qu'elle enverra une réponse par écrit. 66. Sa réponse 73. L'Orateur fait rapport que l'Adresse a été présentée à Son Excellence qui a répondu qu'il enverrait une réponse par un Message à la Chambre, 77. Le Message est présenté à la Chambre et lu. 85. Vote d'une Adresse de remerciemens au Gouverneur en Chef. Membres nommés pour la présenter. 87. Vote d'une Adresse de remerciemens à Son Altesse Royale le Prince Régent. Membres nommés pour la préparer. 86, 87. Rapport d'une Adresse. Elle est approuvée et doit être grossoyée. 89. Vote d'une Adresse au Gouverneur en Chef le priant de mettre au pied du Trône l'Adresse de remerciemens de cette Chambre à Son Altesse Royale le Prince Régent. Comité nommé pour la préparer. 89. Rapport. Il est approuvé. 98. L'Adresse. 99. Elle doit être grossoyée. 105. Les Adresses sont présentées. Réponse de Son Excellence. 119.

POLICE. Bill pour la régler, reçu de l'Assemblée. 101. Référé à un Comité Spécial. 110. Il n'a été fait aucun Rapport.

PONTS. Voyez. Bills et Pétitions.

PRINCE REGENT. Son Altesse Royale le, Voyez, Adresses et Comités des deux Chambres.

PRINCESSE Charlotte Augusta, Son Altesse Royale la. Motion proposée sur la nouvelle de sa mort annoncée dans les Papiers-nouvelles. La considération de cette motion remise. 17, 19. La Chambre, sur la nouvelle de cette calamité nationale, s'ajourne. 17, Voyez, Gouverneur en Chef, Messages de sa part.

PRISON. Du District de Québec, Bill qui accorde une somme d'argent pour la réparer, passé par les deux Chambres et sanctionné. 150. Voyez, Bills.

PRIVILEGES. Voyez, Comités Spéciaux.

PROROGATIONS. 5 & 8. 52.

PROTESTATIONS.

Avec des raisons, contre la Résolution qui déclare que le Papier appelé "Le Canadien," contient un Libel faux, scandaleux et malicieux contre cette Chambre. 52.

Avec des raisons, contre la passation du Bill pour la perception des droits imposés par l'Acte de la 33e. de Sa Majesté, Cap. 11. tel qu'amendé par l'Acte de la 55e. Geo. III. Cap. 2. 61.